

# SCHÉMA DÉPARTEMENTAL DE DÉVELOPPEMENT DES ENSEIGNEMENTS ARTISTIQUES

MUSIQUE – DANSE – THÉÂTRE – CIRQUE

## DOSSIER DE DEMANDE DE SUBVENTION POUR L'ANNÉE 2021

Le dossier est à renseigner en ligne, à imprimer et à retourner  
impérativement avant le

**' 15 MARS 2021 '**

**Les dossiers manuscrits ou réceptionnés après ce délai ne seront pas instruits.**

Dossier à adresser à : Madame la Présidente

Direction de l'éducation des collèves  
de la culture de la jeunesse et des sports  
Service culture  
CONSEIL DÉPARTEMENTAL  
ALLÉE RAYMOND COURRIÈRE  
11855 CARCASSONNE CEDEX 9

Pour tout renseignement, veuillez contacter le service culture au 04 68 11 64 95

Le Schéma départemental de développement des enseignements artistiques (SDDEA) concerne le service public ou associatif d'enseignement artistique.



**La production de toutes les pièces justificatives est nécessaire pour engager l'instruction de la demande. L'aide départementale ne pourra être accordée si le dossier est incomplet.**

**Pièces à joindre :**

<b>Pour tous les établissements</b>	
<ul style="list-style-type: none"> <li>- Projet d'établissement en cours</li> <li>- Programme d'activités 202G</li> <li>- Projet pédagogique de l'année en cours</li> <li>- Bilan pédagogique de l'année précédente</li> </ul>	
<b>Public</b> (établissements classés et établissement d'enseignement artistique)	<b>Association</b>
<ul style="list-style-type: none"> <li>- Règlement intérieur de l'établissement</li> <li>- Courrier sollicitant la subvention signé par le responsable de la collectivité territoriale concernée et adressé à Madame la Présidente du Conseil départemental</li> <li>- Délibération relative à l'opération et autorisant l'exécutif à solliciter une subvention auprès du Conseil départemental</li> <li>- RIB original avec code BIC/IBAN conformément au nouveau règlement européen</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Statuts datés et signés</li> <li>- Récépissé de déclaration en préfecture</li> <li>- Extrait du JO</li> <li>- Composition du bureau et du conseil d'administration au 1<sup>er</sup> janvier de l'année en cours</li> <li>- Courrier sollicitant la subvention signé par le responsable de l'association concernée et adressé à Madame la Présidente du Conseil départemental</li> <li>- RIB original avec code BIC/IBAN conformément au nouveau règlement européen</li> <li>- Contrat d'engagement républicain daté et signé</li> </ul>

Des pièces complémentaires spécifiques pourront être demandées le cas échéant.

**Vous êtes un établissement public ou une association :**

Au cours de l'année concernée, vous pouvez prétendre à :

<b>- Une aide au fonctionnement de vos activités d'enseignement artistique</b>	<b>p 25 à 35</b>
<b>- Une aide au recrutement</b> (peut venir en complément)	<b>p 36</b>
et/ou	
<b>- Une aide à la réalisation d'une action spécifique</b>	<b>p 37 à 39</b>

# TABLE DES MATIÈRES

<b>I – PRÉSENTATION DE LA STRUCTURE D'ENSEIGNEMENT ARTISTIQUE .....</b>	<b>p 4</b>
<b>A. Identité .....</b>	<b>p 4</b>
1. Identité de l'établissement public .....	p 4 à 6
2. Identité de l'association .....	p 7 à 9
3. Tarifs d'inscription et liste d'attente .....	p 10 à 11
<b>B. Effectifs/Esthétiques et disciplines .....</b>	<b>p 12</b>
1. Musique .....	p 12 à 15
2. Danse .....	p 16 à 18
3. Théâtre .....	p 19 à 21
4. Cirque .....	p 22 à 23
5. Autres disciplines .....	p 24
<b>II – AIDE AU FONCTIONNEMENT .....</b>	<b>p 25</b>
<b>A. Equipe enseignante .....</b>	<b>p 25 à 31</b>
<b>B. Intervention en milieu scolaire .....</b>	<b>p 32 à 33</b>
<b>C. Ouverture aux esthétiques musicales nouvelles, aux pratiques         pédagogiques innovantes, aux actions en direction des publics         spécifiques .....</b>	<b>p 34</b>
<b>D. Pratiques collectives au sein de l'établissement et dans les actions         collectives départementales .....</b>	<b>p 34</b>
<b>E. Budget de fonctionnement .....</b>	<b>p 35</b>
<b>III – AIDE AUX PROJETS .....</b>	<b>p 36</b>
<b>A. Projet de recrutement .....</b>	<b>p 36</b>
<b>B. Projet visant à la démocratisation des pratiques culturelles et à la         rénovation des enseignements artistiques .....</b>	<b>p 37 à 38</b>
<b>C. Budget de l'action .....</b>	<b>p 39</b>
<b>RÈGLEMENT RELATIF A LA COMMUNICATION DU SOUTIEN DU DÉPARTEMENT EN MATIÈRE CULTURELLE ET ARTISTIQUE .....</b>	<b>p 40</b>
<b>ATTESTATION DE DÉTENTION DE DROITS DE PROPRIÉTÉ INTELLECTUELLE SUR UNE PHOTOGRAPHIE .....</b>	<b>p 41</b>
<b>ENGAGEMENT .....</b>	<b>p 42</b>
<b>CONTRAT D'ENGAGEMENT RÉPUBLICAIN .....</b>	<b>p 43</b>

# I – PRÉSENTATION DE LA STRUCTURE D'ENSEIGNEMENT ARTISTIQUE

## A. Identité

### 1. Identité de l'établissement public

Collectivité maître d'ouvrage :

Commune

Intercommunalité

Adresse :

Nom de l'établissement :

Adresse :

Classement de l'établissement : (Cf. décret n°2006-1248 du 12 octobre 2006 et arrêté du 15 décembre 2006)

Date du classement :

L'établissement dispose-t-il d'agrément ou de licence ? (cocher)

oui

non

Si oui, lesquels ?

Licence/Agrément	Numéro	Date de l'obtention

N° SIRET de l'établissement :

Site internet :

Cotisation à un organisme de formation :      oui                      non

Si oui, lequel ? :

Enseignement dispensé dans l'établissement : (cocher)

Musique      Théâtre      Danse      Cirque et arts de la rue                      Autre

**Directeur :**

Courriel :

Téléphone :

**Personne en charge du suivi du dossier :**

Courriel :

Fax :

Téléphone :

**Antennes d'enseignement (préciser les lieux et les disciplines proposées) :**

<b>Lieux</b>	<b>Disciplines</b>	<b>Nombre d'élèves</b>	<b>Nombre d'enseignants</b>

**Nom du responsable de l'antenne :**

Courriel :

Téléphone :

## 2. Identité de l'association

Nom de l'association :

Sigle :

Objet :

Adresse du siège social :

Adresse de correspondance si différente :

Téléphone :

Courriel :

Fax :

Site internet :

N° SIRET de l'association :

L'association est-elle : (cocher)

                  nationale    régionale    départementale    locale    autre

L'association est-elle reconnue d'utilité publique ?    oui                    non

Si oui, date de publication au JO :

L'association dispose-t-elle d'agrément ou de licence ?

oui

non

Si oui, lesquels ?

Licence/Agrément	Numéro	Date de l'obtention

Union, fédération ou réseau auquel l'association est affiliée :

Enseignement dispensé : (Cocher)

Musique

Théâtre

Danse

Cirque et arts de la rue

Autre

Identification du président ou personne désignée par les statuts :

Nom - Prénom :

Fonction :

Téléphone :

Courriel :

Identification de la personne en charge du suivi du dossier :

Nom - Prénom :

Fonction :

Téléphone :

Courriel :

### 3. Tarifs d'inscription et liste d'attente

#### Tableau des tarifs d'inscription

Si ce tableau ne correspond pas au vôtre, merci de joindre votre grille tarifaire.

	Issu de la commune ou EPCI	Extérieur à la commune ou à l'EPCI
1 <sup>er</sup> inscrit		
2 <sup>e</sup> inscrit		
Inscrit supplémentaire		
Usager inscrit en pratique collective uniquement		
Autre (préciser)		

Si la structure est un CRD, renseigner le tableau ci-dessous :

	Issu du département	Hors département
1 <sup>er</sup> inscrit		
2 <sup>e</sup> inscrit		
Inscrit supplémentaire		
Usager inscrit en pratique collective uniquement		
Autre (préciser)		

## Tableau liste d'attente

Liste d'attente : oui

non

Si oui, compléter le tableau ci-dessous :

Disciplines	Nombre d'inscrits

## B. Effectifs/Esthétiques et disciplines

Effectif total d'inscrits toutes disciplines et esthétiques en cursus et hors cursus (musique, danse, théâtre, pratiques collectives, cours complets, ...) :

### 1. Musique

Pour l'Eveil et l'Initiation, merci de bien vouloir saisir les totaux.

Disciplines	Nombre d'élèves							
	Eveil	Initiation	Apprentissage Hors Cursus Complet	Cycle 1	Cycle 2	Cycle 3	Cycle spé.	Autre
Accordéon diatonique								
Accordéon chromatique								
Alto								
Basson								
Batterie								
Chant								
Clarinette								
Clavier électronique								
Clavecin								
Contrebasse								
Cor								
Djembe								
Flûte à bec								
Flûte traversière								
Guitare								
Guitare basse								
Guitare électrique								
Harpe								
Hautbois								
Orgue								
Percussions								
Piano								
Piano d'accompagnement								
Piccolo								
Saxophone								
Trombone								
Trompette								
Tuba								
Violon								
Violoncelle								
Instruments rares enseignés								
Ecriture								
Improvisation								
MAO								
Direction d'ensemble								
<b>TOTAL</b>								

Ensembles constitués		Nombre d'élèves
Ensembles vocaux et chorales	oui non	
Ensembles de musiques du monde	oui non	
Ensembles de musique traditionnelle	oui non	
Ensembles de musique ancienne	oui non	
Ensembles de musique de chambre	oui non	
Ensembles à vent	oui non	
Orchestre Jazz Big band	oui non	
Ensembles musiques actuelles	oui non	
Orchestre à cordes	oui non	
Orchestre d'harmonie	oui non	
Orchestre symphonique	oui non	
Autres	oui non	

Nombre d'élèves en pratiques collectives inscrits dans le cadre du cursus complet :

Nombre d'usagers en pratiques collectives (hors cursus complet) :

Respect du Schéma d'orientation pédagogique musique (SOP) :

oui

non

Evaluation :

Organisation d'examen de fin d'année : oui

non

Organisation d'examen de passage d'un cycle à l'autre :

oui

non

Composition du jury :

<b>Nom-Prénom</b>	<b>Etablissement</b>	<b>Discipline</b>

## DÉTAIL DU COURS HEBDOMADAIRE

	<b>Temps de formation musicale</b>	<b>Temps d'apprentissage instrumental</b>	<b>Temps de pratiques collectives</b>
<b>Éveil</b>			
<b>Initiation</b>			
<b>Cycle 1</b>			
<b>Cycle 2</b>			
<b>Cycle 3</b>			
<b>Cycle spécialisé</b>			
<b>Autres</b>			

Formations ou diplômes délivrés par l'établissement :

Nombre de représentations en public annuelles : concerts, manifestations

Classe à Horaires Aménagés Musique (CHAM) : oui non

Nombre de classes concernées :

Partenariat avec des structures d'enseignement artistique, des structures socio-culturelles, des associations, etc... oui non

Conventions formalisant les partenariats : oui

non

Si oui lesquels :

Parc instrumental (description sommaire) :

Prêt d'instruments (modalités) :

Fonds documentaire disponible (livres, partitions, CD ...) :

Dispositif orchestre à l'école :

## 2. Danse

Pour l'Éveil et l'Initiation, merci de bien vouloir saisir les totaux.

Disciplines	Nombre d'élèves							
	Eveil	Initiation	Apprentissage Hors Coursus Compleet	Cycle 1	Cycle 2	Cycle 3	Cycle spé.	Autre
Classique								
Modern Jazz								
Contemporain								
Hip Hop								
Autres								
<b>Total</b>								

### DÉTAIL DU COURS HEBDOMADAIRE

	Temps de cours	Temps d'ateliers	Temps de pratiques collectives
Éveil			
Initiation			
Cycle 1			
Cycle 2			
Cycle 3			
Cycle spécialisé			
Autres			

Évaluation :

Organisation d'examen de fin d'année : oui non

Organisation d'examen de passage d'un cycle à l'autre : oui non

Composition du jury :

<b>Nom-Prénom</b>	<b>Etablissement</b>	<b>Discipline</b>

Évaluations autres :

Diplômes délivrés par l'établissement :

Enseignement répondant au Schéma d'Orientation pédagogique danse (SOP) :

oui

non

Prestations annuelles :

Classe à Horaires Aménagés Danse (CHAD) : oui

non

Nombre de classes concernées :

Partenariat avec des structures d'enseignement artistique, structures socio-culturelles, associations, intervenants extérieurs, etc.... :

Conventions formalisant les partenariats : oui non

Si oui, lesquelles :

Conditions d'exercice de l'enseignement : locaux en conformité avec la législation en vigueur :

oui

non

Commentaires :

### 3. Théâtre

Disciplines (à préciser)	Nombre d'élèves							
	Eveil	Initiation	Apprentissage Hors Coursus Complet	Cycle 1	Cycle 2	Cycle 3	Cycle spé.	Autre
<b>Total</b>								

Respect du Schéma d'orientation pédagogique Art Dramatique (SOP) :

oui

non

Évaluation :

Organisation d'examen de fin d'année : oui

non

Organisation d'examen de passage d'un cycle à l'autre : oui

non

Composition du jury :

Nom-Prénom	Etablissement	Discipline

Évaluations autres :

## DÉTAIL DU COURS HEBDOMADAIRE

	Temps de cours	Temps d'ateliers	Temps de pratiques collectives
<b>Éveil</b>			
<b>Initiation</b>			
<b>Cycle 1</b>			
<b>Cycle 2</b>			
<b>Cycle 3</b>			
<b>Cycle spécialisé</b>			
<b>Autres</b>			

Formations ou diplômes délivrés par l'établissement :

Nombre de prestations annuelles : représentations, manifestations

Classe à Horaires Aménagés Théâtre (CHAT) : oui

non

Nombre de classes concernées :



## 4. Cirque

Spécialités circassiennes	Nombre d'élèves
<b>Total</b>	

Enjeu artistique :

Enjeu éducatif :

Enjeu corporel :

Pédagogie et/ou modalités d'évaluation :

Prestations annuelles : manifestations, représentations :

Partenariat avec des structures d'enseignement artistique, structures socio-culturelles, associations, intervenants extérieurs :

Conventions formalisant les partenariats : oui non

Si oui, lesquelles ?

Conditions d'exercice de l'enseignement : locaux en conformité avec la législation en vigueur :

oui

non

Commentaires :

## 5. Autres disciplines

Libellé	Nombre d'élèves
<b>Total</b>	

**Enjeux artistiques, éducatifs, pédagogiques, modalités d'évaluation :**

## II – AIDE AU FONCTIONNEMENT

### A. Équipe enseignante

Musique

Danse

Théâtre

Cirque

Nombre total d'enseignants et de personnel administratif et technique

Esthétiques	Enseignants	Administratifs et techniques	Autres intervenants
Musique			
Danse			
Théâtre			
Cirque			
Autres			

Nom Prénom	Fonction (cocher)			Disciplines enseignées	Nombre d'heures hebdomadaires			Diplôme obtenu (Sigle)	Cadre d'emploi	Statut
	Enseignant	Coordinateur	Directeur		Enseignement	Coordination	Direction			

Nom Prénom	Fonction (cocher)			Disciplines enseignées	Nombre d'heures hebdomadaires			Diplôme obtenu (Sigle)	Cadre d'emploi	Statut
	Enseignant	Coordinateur	Directeur		Enseignement	Coordination	Direction			

Nom Prénom	Fonction (cocher)			Disciplines enseignées	Nombre d'heures hebdomadaires			Diplôme obtenu (Sigle)	Cadre d'emploi	Statut
	Enseignant	Coordinateur	Directeur		Enseignement	Coordination	Direction			

Nom Prénom	Fonction (cocher)			Disciplines enseignées	Nombre d'heures hebdomadaires			Diplôme obtenu (Sigle)	Cadre d'emploi	Statut
	Enseignant	Coordinateur	Directeur		Enseignement	Coordination	Direction			

Nom Prénom	Fonction (cocher)			Disciplines enseignées	Nombre d'heures hebdomadaires			Diplôme obtenu (Sigle)	Cadre d'emploi	Statut
	Enseignant	Coordinateur	Directeur		Enseignement	Coordination	Direction			

Nom Prénom	Fonction (cocher)			Disciplines enseignées	Nombre d'heures hebdomadaires			Diplôme obtenu (Sigle)	Cadre d'emploi	Statut
	Enseignant	Coordinateur	Directeur		Enseignement	Coordination	Direction			

Plan de formation annuel ou autre :

## B. Interventions en milieu scolaire (IMS)

Seules seront prises en compte les interventions en milieu et temps scolaires réalisées par des dumistes ou enseignants diplômés dans le cadre d'un projet pédagogique de la classe d'accueil sur l'année scolaire.

Nom de l'établissement concerné	Nbre de classes	Nbre d'élèves	Désignation de la classe	Nom de l'intervenant	Volume horaire hebdo	Nature des activités

Commentaires :

**C. Ouverture aux esthétiques musicales nouvelles, aux pratiques pédagogiques innovantes, aux actions en direction des publics spécifiques (décrire brièvement votre projet et joindre le cas échéant une notice)**

**D. Pratiques collectives au sein de l'établissement et dans les actions collectives départementales**

<b>Nombre d'élèves inscrits en pratiques collectives</b>	<b>Nombre total d'élèves inscrits au sein de l'établissement</b>	<b>Pourcentage</b>

<b>Intitulé des stages départementaux</b>	<b>Nombre total d'élèves inscrits dans le cadre de stages départementaux</b>	<b>Nombre total d'élèves inscrits au sein de l'établissement</b>	<b>Pourcentage</b>

## E. Budget de fonctionnement

CHARGES	Réalisation N-1	Prévision N	PRODUITS	Réalisation N-1	Prévision N
<b>Charges de fonctionnement</b>			<b>Produits de fonctionnement</b>		
Loyers et charges locatives (y compris chauffage et électricité)			Droits de scolarité (dont cotisation associative)		
Téléphone et communication					
Frais d'organisation des manifestations (y compris SACEM et droits d'auteurs)			Locations d'instruments		
Fournitures de bureau					
Fournitures et matériel pédagogique			Produits des manifestations		
Équipement bureautique et autres équipements					
Instruments et équipement pédagogique (y compris accords et réparations)			Produits de gestion courante		
Prestations de service ( <i>artiste extérieur et technicien spectacle</i> )					
Autres charges de fonctionnement (y compris assurances)			Autres produits		
<b>Sous-total charges de fonctionnement</b>			<b>Sous-total produits de fonctionnement</b>		
<b>Charges de personnel</b>			<b>Subventions</b>		
Masse salariale totale			État		
<b>Dont masse salariale <u>pédagogique</u> charges comprises</b> ( <i>exceptés frais de déplacement, de restauration et d'hébergement</i> )			Communes		
			EPCI		
Frais de déplacement			Conseil départemental		
Frais de restauration			Mécénat		
Frais d'hébergement			Autres subventions		
<b>Sous total charges de personnel</b>			<b>Sous total subventions</b>		
<b>Charges financières</b>			<b>Produits financiers</b>		
Dotations aux amortissements et aux provisions			Reprise sur provisions, amortissements et transferts de charges		
Intérêts et charges assimilées					
Autres charges financières			Autres produits financiers		
<b>Sous-total charges financières</b>			<b>Sous total produits financiers</b>		
<b>Charges exceptionnelles</b>			<b>Produits exceptionnels</b>		
Dotations aux amortissements et aux provisions			Reprise exceptionnelle sur provisions		
Autres charges exceptionnelles			Dons et legs et autres		
<b>Sous total charges exceptionnelles</b>			<b>Sous-total produits exceptionnels</b>		
<b>Reprise du résultat de l'exercice précédent</b>			<b>Reprise du résultat de l'exercice précédent</b>		
<b>TOTAL CHARGES</b>			<b>TOTAL RECETTES</b>		

Le responsable (cachet et signature)

### III – AIDE AUX PROJETS

#### A. Projet de recrutement

Aide au recrutement concernant les seuls établissements d'enseignement artistique ou structures d'accompagnement aux pratiques amateurs.

	Disciplines	Diplômes (1)	Nombre d'heures hebdomadaires	Salaire brut	Statut
Enseignant musique					
Enseignant danse ou cirque					
Enseignant théâtre					

(1) Préciser quel est le diplôme de l'enseignant recruté :

Commentaires :

## **B. Projet visant à la démocratisation des pratiques culturelles et à la rénovation des enseignements artistiques**

<b>Intitulé du projet</b>	
<b>Objectifs et contenu</b>	
<b>Modalités de mise en œuvre</b>	
<b>Dates – durée et lieu de l'action</b>	
<b>Moyens organisationnels et humains</b>	
<b>Publics concernés</b>	
<b>Indicateurs de résultat</b>	

Informations complémentaires :

## C. Budget de l'action

CHARGES	Réalisation N-1	Prévision N	PRODUITS	Réalisation N-1	Prévision N
<b>Charges de fonctionnement</b>			<b>Produits de fonctionnement</b>		
Loyers et charges locatives (y compris chauffage et électricité)			Droits de scolarité (dont cotisation associative)		
Téléphone et communication					
Frais d'organisation des manifestations (y compris SACEM et droits d'auteurs)			Locations d'instruments		
Fournitures de bureau					
Fournitures et matériel pédagogique			Produits des manifestations		
Équipement bureautique et autres équipements					
Instruments et équipement pédagogique (y compris accords et réparations)			Produits de gestion courante		
Prestations de service ( <i>artiste extérieur et technicien spectacle</i> )					
Autres charges de fonctionnement (y compris assurances)			Autres produits		
<b>Sous-total charges de fonctionnement</b>			<b>Sous-total produits de fonctionnement</b>		
<b>Charges de personnel</b>			<b>Subventions</b>		
Masse salariale totale			État		
<b>Dont masse salariale pédagogique charges comprises</b> ( <i>exceptés frais de déplacement, de restauration et d'hébergement</i> )			Communes		
			EPCI		
Frais de déplacement			Conseil départemental		
Frais de restauration			Mécénat		
Frais d'hébergement			Autres subventions		
<b>Sous total charges de personnel</b>			<b>Sous total subventions</b>		
<b>Charges financières</b>			<b>Produits financiers</b>		
<b>Charges exceptionnelles</b>			<b>Produits exceptionnels</b>		
<b>Reprise du résultat de l'exercice précédent</b>			<b>Reprise du résultat de l'exercice précédent</b>		
<b>TOTAL CHARGES</b>			<b>TOTAL RECETTES</b>		

Le responsable (cachet et signature)

# RÈGLEMENT RELATIF A LA COMMUNICATION DU SOUTIEN DU DÉPARTEMENT EN MATIÈRE CULTURELLE ET ARTISTIQUE

*Le demandeur de la subvention o) ) - ° du Département de l'Aude s'engage :*

## **ARTICLE 1 : Appui moral et financier**

A faire mention de l'appui moral et financier du Département de l'Aude dans toute publicité, document et communiqué à paraître dans la presse écrite, radio, télévisée ou sur Internet.

## **ARTICLE 2 : Logo et matériel de communication du Département de l'Aude**

A faire paraître le logo du Département de l'Aude et à mentionner le site [www.aude.fr](http://www.aude.fr), sur tous les supports de communication (affiches, tracts, bandeaux, billetterie, sites Internet, etc.) relatifs à la manifestation culturelle ou à l'activité artistique cofinancée.

Le logo du Département de l'Aude est disponible, sur demande, à l'adresse courriel suivante : [com@aude.fr](mailto:com@aude.fr) ou directement sur le site [www.aude.fr](http://www.aude.fr)

Pour ce qui concerne les manifestations culturelles, le matériel de communication du Département devra impérativement figurer sur les lieux. Ce matériel (banderoles, oriflammes, autocollants...) devra être retiré auprès du service Communication du Département à Carcassonne (☎ 04 68 11 68 20) et aussi auprès de :

- l'antenne du Département à Castelnaudary - 19 cours de la République (☎ 04 68 23 46 56),
- la Maison du Département à Limoux – avenue André Chénier (☎ 04 68 69 78 00),
- l'antenne du Département à Narbonne - 15/17 boulevard Gambetta (☎ 04 68 90 22 88).

## **ARTICLE 3 : Édito**

A intégrer le mot de la Présidence du Conseil départemental de l'Aude en préface de tout support imprimé lié à la manifestation subventionnée par le Département.

Pour ce faire, le service de la Communication doit être contacté **au minimum 15 jours avant la réalisation du document** (contact : 04.68.11.68.20 / [com@aude.fr](mailto:com@aude.fr)).

## **ARTICLE 4 : Invitations**

A inviter à la manifestation ainsi qu'à sa présentation à la presse, la Présidence du Conseil départemental de l'Aude, et les Conseillers départementaux des cantons concernés par l'évènement.

## **ARTICLE 5 : Agenda culturel**

A transmettre par courriel, au service culture ([culture@aude.fr](mailto:culture@aude.fr)), **au plus tard le 1<sup>er</sup> du mois précédent l'évènement**, tous éléments relatifs à la manifestation : contenu, lieux, dates, tarifs, coordonnées ainsi que des visuels dont il détient les droits et dont il autorise la publication, afin de permettre la diffusion de ces informations sur l'Agenda du site internet du Département de l'Aude. Le Département devra également être destinataire d'exemplaires des affiches et dépliants édités pour la manifestation.

## **ARTICLE 6 : Litiges**

Le Département de l'Aude se réserve le droit de réclamer les sommes versées, si les conditions précitées ne sont pas respectées ou si la manifestation subventionnée n'a pas lieu.

**NOM DE LA STRUCTURE ET CACHET**

Fait à :

Le :

Signature du responsable :

**ATTESTATION DE DÉTENTION DE DROITS DE PROPRIÉTÉ  
INTELLECTUELLE SUR UNE PHOTOGRAPHIE**

Je soussigné(e), Responsable de la structure

Nom de la structure

Adresse :

Tél :

Mail : @

Atteste par la présente que, conformément aux dispositions du code de la propriété intellectuelle, ma structure détient sur la(es) photographie(s) proposée(s) dans le cadre de la diffusion sur l'Agenda Culturel du site internet du Département de l'Aude : [www.aude.fr](http://www.aude.fr)

- tous les droits d'utilisation sur la ou les dite(s) photographie(s), à titre exclusif,

et/ou

- toute autorisation nécessaire de l'auteur de l'œuvre qui est représentée sur la photographie.

Par cette attestation, je garantis avoir informé toute personne ayant des droits sur l'œuvre photographiée, ainsi que les auteurs de la photographie, que celle-ci pourra être utilisée pour tous les besoins liés à la réalisation de votre programmation annuelle 2023, sans qu'aucune compensation financière ne leur soit accordée, et avoir obtenu leur accord exprès.

J'autorise le Département de l'Aude à reproduire et représenter la ou les photographie(s) pour les besoins de la programmation annuelle.

Je garantis le Département contre toute réclamation d'un tiers, en ce qui concerne l'auteur de la ou les photographie(s) ou toute personne ayant des droits sur l'œuvre photographiée.

Je garantis avoir obtenu de l'auteur de la ou les photographie(s), son accord, pour que son nom soit cité sur les documents de communication.

Date :

**Signature,**  
Précédée de la mention :  
« Lu et approuvé »

# ENGAGEMENT

Je soussigné(e) ..... ,  
agissant en qualité de responsable de ..... ,  
adresse .....  
.....  
.....  
.....  
.....  
.....

déclare l'exactitude des données figurant dans ce dossier de subvention.

Fait à ..... Le .....

**Le Responsable de la structure  
(cachet et signature)**

J'autorise la diffusion des informations non nominatives figurant dans ce dossier à des fins de communication, de coordination et de structuration de l'offre d'enseignement artistique dans le département de l'Aude.

oui

non

La loi n°78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés et la loi N°2004-801 du 6 aout 2004 relative à la protection des personnes physiques s'appliquent aux informations figurant dans ce dossier. A ce titre, les personnes concernées par les informations recueillies disposent d'un droit d'accès et de rectification qui s'exerce auprès de Madame la Présidente du Département.

Il est utilement rappelé que toute fausse déclaration est susceptible d'entraîner des condamnations ou peines telles que prévues aux articles 441-6 et 441-7 du code pénal.

# CONTRAT D'ENGAGEMENT RÉPUBLICAIN DES ASSOCIATIONS ET FONDATIONS BÉNÉFICIAIRES DE SUBVENTIONS PUBLIQUES OU D'UN AGRÉMENT DE L'ÉTAT

**ENTRE** l'association (ou la fondation),  
représentée par son(sa) président(e)


**ET** le Département de l'Aude, représenté par sa présidente Hélène Sandragé

L'importance des associations et des fondations dans la vie de la Nation et leur contribution à l'intérêt général justifient que les autorités administratives décident de leur apporter un soutien financier ou matériel. Il en va de même pour les fédérations sportives et les ligues professionnelles.

L'administration, qui doit elle-même rendre des comptes aux citoyens, justifier du bon usage des deniers publics et de la reconnaissance qu'elle peut attribuer, est fondée à s'assurer que les organismes bénéficiaires de subventions publiques ou d'un agrément respectent le pacte républicain.

A cette fin la [loi n° 2021-1109 du 24 août 2021](#) confortant le respect des principes de la République a institué le contrat d'engagement républicain.

Conformément aux dispositions des articles [10-1](#) et [25-1](#) de la loi n° 2000-321 du 12 avril 2000 relative aux droits des citoyens dans leurs relations avec les administrations, le présent contrat a pour objet de préciser les engagements que prend toute association ou fondation qui sollicite une subvention publique ou un agrément de l'Etat.

Ainsi, l'association ou la fondation « s'engage (...) à respecter les principes de liberté, d'égalité, de fraternité et de dignité de la personne humaine ainsi que les symboles de la République (...) », « à ne pas remettre en cause le caractère laïque de la République » et « à s'abstenir de toute action portant atteinte à l'ordre public ».

Ces engagements sont souscrits dans le respect des libertés constitutionnellement reconnues, notamment la liberté d'association et la liberté d'expression dont découlent la liberté de se réunir, de manifester et de création.

## ENGAGEMENT N° 1 : RESPECT DES LOIS DE LA RÉPUBLIQUE

Le respect des lois de la République s'impose aux associations et aux fondations, qui ne doivent entreprendre ni inciter à aucune action manifestement contraire à la loi, violente ou susceptible d'entraîner des troubles graves à l'ordre public.

L'association (ou la fondation) bénéficiaire s'engage à ne pas se prévaloir de convictions politiques, philosophiques ou religieuses pour s'affranchir des règles communes régissant ses relations avec les collectivités publiques.

Elle s'engage notamment à ne pas remettre en cause le caractère laïque de la République.

## ENGAGEMENT N° 2 : LIBERTÉ DE CONSCIENCE

L'association (ou la fondation) s'engage à respecter et protéger la liberté de conscience de ses membres et des tiers, notamment des bénéficiaires de ses services, et s'abstient de tout acte de prosélytisme abusif exercé notamment sous la contrainte, la menace ou la pression.

Cet engagement ne fait pas obstacle à ce que les associations ou fondations dont l'objet est fondé sur des convictions, notamment religieuses, requièrent de leurs membres une adhésion loyale à l'égard des valeurs ou des croyances de l'organisation.

### ENGAGEMENT N° 3 : LIBERTÉ DES MEMBRES DE L'ASSOCIATION

L'association s'engage à respecter la liberté de ses membres de s'en retirer dans les conditions prévues à l'article 4 de la loi du 1er juillet 1901 et leur droit de ne pas en être arbitrairement exclu.

### ENGAGEMENT N° 4 : ÉGALITÉ ET NON-DISCRIMINATION

L'association (ou la fondation) s'engage à respecter l'égalité de tous devant la loi.

Elle s'engage, dans son fonctionnement interne comme dans ses rapports avec les tiers, à ne pas opérer de différences de traitement fondées sur le sexe, l'orientation sexuelle, l'identité de genre, l'appartenance réelle ou supposée à une ethnie, une Nation, une prétendue race ou une religion déterminée qui ne reposeraient pas sur une différence de situation objective en rapport avec l'objet statutaire licite qu'elle poursuit, ni cautionner ou encourager de telles discriminations.

Elle prend les mesures, compte tenu des moyens dont elle dispose, permettant de lutter contre toute forme de violence à caractère sexuel ou sexiste.

### ENGAGEMENT N° 5 : FRATERNITÉ ET PREVENTION DE LA VIOLENCE

L'association (ou la fondation) s'engage à agir dans un esprit de fraternité et de civisme.

Dans son activité, dans son fonctionnement interne comme dans ses rapports avec les tiers, l'association s'engage à ne pas provoquer à la haine ou à la violence envers quiconque et à ne pas cautionner de tels agissements. Elle s'engage à rejeter toutes formes de racisme et d'antisémitisme.

### ENGAGEMENT N° 6 : RESPECT DE LA DIGNITÉ DE LA PERSONNE HUMAINE

L'association (ou la fondation) s'engage à n'entreprendre, ne soutenir, ni cautionner aucune action de nature à porter atteinte à la sauvegarde de la dignité de la personne humaine.

Elle s'engage à respecter les lois et règlements en vigueur destinés à protéger la santé et l'intégrité physique et psychique de ses membres et des bénéficiaires de ses services et ses activités, et à ne pas mettre en danger la vie d'autrui par ses agissements ou sa négligence.

Elle s'engage à ne pas créer, maintenir ou exploiter la vulnérabilité psychologique ou physique de ses membres et des personnes qui participent à ses activités à quelque titre que ce soit, notamment des personnes en situation de handicap, que ce soit par des pressions ou des tentatives d'endoctrinement.

Elle s'engage en particulier à n'entreprendre aucune action de nature à compromettre le développement physique, affectif, intellectuel et social des mineurs, ainsi que leur santé et leur sécurité.

### ENGAGEMENT N° 7 : RESPECT DES SYMBOLES DE LA RÉPUBLIQUE

L'association s'engage à respecter le drapeau tricolore, l'hymne national, et la devise de la République.

Fait à Carcassonne, le

Le(la) président(e) de l'association (ou de la  
fondation)

La présidente du Conseil départemental,

Hélène Sandragné